



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Proposition de Corrigé

Question 1 (4 points)

Selon Arnolphe, il revient aux hommes de dominer et aux femmes d'obéir.

Hommes	Femmes
« toute puissance », « moitié suprême », « qui gouverne », « son chef », « son seigneur », « son maître »	« dépendance », « [moitié] subalterne », « soumise », « docilité », « obéissance », « humilité », « respect envers son mari »

L'obéissance doit être plus entière encore que dans la relation soldat/chef, valet/maître, enfant/père ou frère/supérieur. Le rôle des hommes est affirmé par la gradation (l. 16).

2 points pour le constat.

2 points pour la justification, par exemple :

- 0,5 point x 2 termes indiqués pour les hommes ; 0,5 point x 2 termes indiqués pour les femmes

ou

- 1 point sur les 2 points de la justification si la relation soldat/chef, valet/maître, enfant/père, frère/supérieur est évoquée dans la réponse + 1 point pour deux termes du tableau mentionnés.

Question 2 (2 points)

Molière se moque d'Arnolphe, comme le montrent les nombreuses exagérations, les oppositions catégoriques et extrêmes. On peut noter aussi l'emploi de mots dérisoires ("Du côté de la barbe").

2 points pour toute réponse pertinente.

Question 3 (2 points)

Le pourcentage de femmes élues à l'Assemblée nationale augmente sous la V^e République : il passe de 1,38 % en 1958 à 18,54 % en 2007.

1 point pour le constat + 1 point pour toute donnée chiffrée pertinente.

Question 4 (4 points)

2 points pour les éléments nécessaires à la compréhension du graphique (titre, légendes) et le respect de l'échelle.
2 points pour la réalisation des barres.

(voir graphique en page suivante)

Question 5 (3 points)

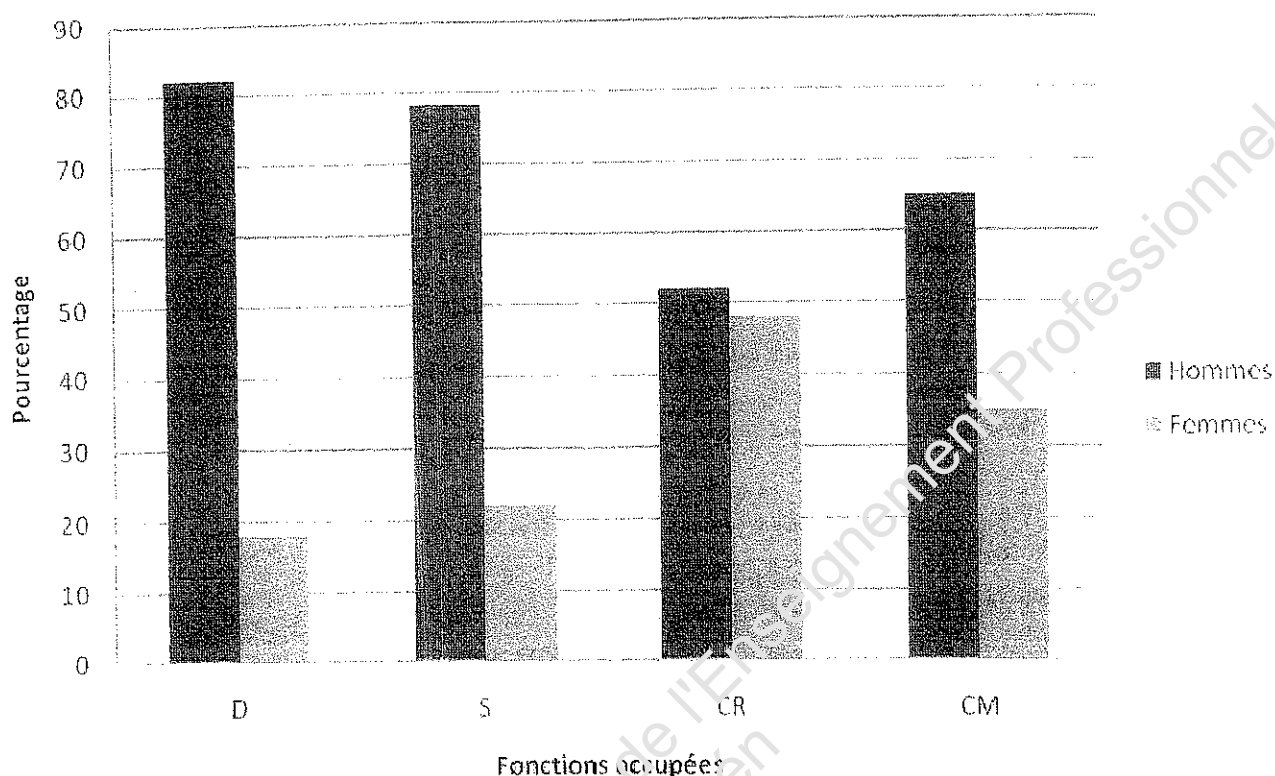
Les hommes et les femmes n'occupent pas la même place dans la vie politique française :

- Les hommes occupent une grande majorité des postes, même si des évolutions ont eu lieu (1 point).
- C'est moins vrai au niveau municipal et au niveau local (1 point)

+ 1 point pour toute indication chiffrée, au moins pour l'un des constats.

Examen : BREVET PROFESSIONNEL INDUSTRIEL		Session 2010	CORRIGÉ
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Coeff. : 3	Durée : 3 h 00	Page 1/3

Pourcentage d'hommes et de femmes pour quatre fonctions politiques



Question 6 (4 points)

	Différence en %
Cadres	23,5 %
Professions intermédiaires	12,3 %
Employé(e)s	3,4 %
Ouvriers (ouvrières)	17,1 %
Ensemble	18,8 %

2 points pour le tableau - 0,5 point par erreur.

Remarques : - Dans l'ensemble, les femmes gagnent moins que les hommes. **(1 point)**
 - La différence est plus nette chez les cadres, plus réduite chez les employé(e)s. **(1 point)**

Question 7 (4 points)

Les publicités s'adressent aux femmes et aux hommes :

- Aux femmes : une femme sourit, à proximité de l'objet à vendre, qui lui est manifestement dédié.
- Aux hommes : interpellation directe : « MONSIEUR » (écrit en majuscules), « vous qui aimez... offrez... ».

De même, un homme qui voit la 1^{ère} publicité peut vouloir offrir une cocotte à son épouse car « c'est le bonheur », et une femme qui voit la 2nde peut exprimer un souhait à son époux. **2 points par cible (constat + éléments de justification)**

Question 8 (3 points)

* Le texte et l'image se répondent, comme le montrent différents éléments : la photographie d'une mère et son enfant ; les étoiles sur le terme « magicienne », qui renvoient au mot lui-même et à « fée » ; la photographie du robot ; la photographie de la boîte hermétique remplie... **1 point x 2 éléments = 2 points**

* Le pronom « Elle » est ainsi répété car il renvoie à la femme-mère (« maman ») qui est au cœur de la publicité. **1 point.**

Examen : BREVET PROFESSIONNEL INDUSTRIEL		Session 2010	CORRIGÉ
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Coeff. : 3	Durée : 3 h 00	Page 2/3

Question 9 (3 points)

Les rôles attribués aux femmes dans ces publicités :

- La cuisine est le domaine réservé des femmes : en 1953, les femmes s'épanouissent par la cuisine, puisque « c'est le bonheur » ; en 2009, les femmes sont présentées comme des expertes en la matière (« Elle a le secret... », « Elle sait tout faire... », « Elle connaît... »).

- La maternité : c'est sous le statut de « maman » que les femmes sont présentées.

Ces deux rôles renvoient d'ailleurs à l'idée du dévouement aux autres.

* Finalement, l'image n'a donc guère évolué.

1 point pour l'idée que l'image n'a guère évolué ; 1 point pour les rôles ; 1 point pour la justification.

Les deux derniers points (rôles et justification) peuvent être attribués en totalité si la réponse ne porte que sur la cuisine, à condition qu'elle soit bien justifiée par des éléments puisés dans les documents 4a et 4b.

Question 10 (3 points)

« il existe aujourd'hui deux univers déterminés : l'un est étiqueté filles, l'autre garçons ».

En effet, dans les catalogues de jouets, dans les magazines, mais aussi, comme l'indique le chapitre, dans plusieurs types de publication (albums pour enfants, manuels scolaires ou magazines), la représentation des filles et des garçons est différente.

Dans les magasins, les filles et les garçons ne sont pas incité(e)s à jouer aux mêmes jeux, ce qui détermine une « dichotomie », « une frontière difficilement franchissable », deux « sphères » aux caractéristiques propres.

L'univers des filles renvoie à un univers « domestique et maternel », à la « séduction », tandis que l'univers des garçons renvoie à un univers « technologique, mécanique ou guerrier ».

1 point pour l'identification des lieux et supports qui véhiculent deux univers différents ; 2 points pour la présentation des univers. On peut également valoriser les copies qui relèveraient les termes : « dichotomie », « frontière », « sphère ».

Question 11 (3 points)

La proposition qui résume le mieux la pensée de Françoise Héritier est la b (« Les différences entre le comportement des garçons et des filles sont liées à leur éducation, qui n'est pas la même »).

L'anthropologue évoque les représentations que l'éducation donnée par la famille ou donnée par l'école reproduit. Elle s'appuie ensuite sur un exemple, puis sur un autre pris dans une société différente (les deux étant fondés sur des observations), pour justifier sa thèse.

1 point pour le choix de la proposition + 2 points pour toute justification pertinente.

Question 12 (2 points)

Le point commun entre l'idée développée par *Anima magazine* et la pensée de Françoise Héritier, c'est que nous créons et reproduisons par l'éducation, par nos attitudes, par les propositions de jeux offertes aux enfants, etc. des schémas sexués.

2 points pour toute identification pertinente du point commun.

Question 13 (3 points)

- La durée d'un congé paternité : 11 jours maximum + 3 jours de congé naissance, soit 14 jours. **On acceptera les réponses « deux semaines » ou « 15 jours ». (1 point)**

- Un père de famille peut bénéficier d'un congé pour enfant malade **(1 point)**. L'enfant dont il a la charge doit avoir moins de 16 ans et le nombre de jours accordés est de 3 jours (dans le cas général) ou de 5 jours dans certains cas **(1 point si le nombre de jours est indiqué pour le cas général)**.

Compétences d'écriture (20 points)

6 points pour la stratégie argumentative : slogan, interpellation, organisation, ...

6 points pour les arguments et les exemples au regard des enjeux du sujet et des réflexions proposées dans le dossier documentaire.

8 points pour la qualité de l'expression (orthographe, syntaxe, richesse lexicale).

Examen : BREVET PROFESSIONNEL INDUSTRIEL		Session 2010	CORRIGÉ
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Coeff. : 3	Durée : 3 h 00	Page 3/3

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.